

ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE RÉSEAU

être un lieu de rencontre entre les partenaires; d'échanges; d'amplification des actions; de coordination des actions; de formulations d'interpellation interne et/ou externe; de propositions collectives et d'évaluation de la rencontre des objectifs du Réseau et des effets des actions mises en place.



GESTION JOURNALIÈRE ET OPÉRATIONNELLE

COMITÉ MULTI- EMPLOYEURS

Composé du coordinateur et d'un représentant de chaque partenaire-employeur présent au sein de l'équipe mobile.

Assure la mise en œuvre opérationnelle de cette équipe mobile notamment le suivi et l'évaluation, les sanctions, le temps de travail et la gestion du personnel.

COMITÉ DE RÉSEAU

Composé du coordinateur, des 14 représentants répartis en 4 axes désignés par le comité de réseau et des fonctions stratégiques du réseau.

Assure la gouvernance stratégique et opérationnelle du Réseau Santé Kirikou.

BUREAU

Composé du coordinateur, du président et d'un représentant par axe.

CONSEIL DE GESTION

Composé du coordinateur, le comptable de l'hôpital B4 et trois partenaires désignés par le CSK.

Assure notamment les tâches suivantes : assurer le suivi des dépenses et élabore les projets de budget

ORGANIGRAMME DES INSTANCES INTERNES DU RÉSEAU SANTÉ KIRIKOU

Mise à jour du 2 septembre 2020